

**REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**20 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal de BRAINE légalement convoqué le 16 juin 2017 s'est réuni le mardi 20 juin 2017 à 19 H 15, salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

**PRESENTS** : François RAMPELBERG (Maire) (délégation de vote de Patrick PETITJEAN (Maire-Adjoint)) - Jean PONS (Maire-Adjoint) - Gérard LAINÉ (Maire-Adjoint) – Sandrine CANCE (Maire-Adjoint) (délégation de vote de Hervé ONYSZKO) - Odile VANDENBROUK (Maire-Adjoint)- Arlette DUFOUR - Marie-Claude LAINÉ - Sylvette LAMOUREUX - Nicole GUIDET - Stéphane WEBER - Sylvie GRÜN - Edwige CASSIOT – Jacky IGNATE.

**ABSENTS EXCUSES** : Patrick PETITJEAN (Maire-Adjoint) - Hervé ONYSZKO - Stéphane TOURTEAUX.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Cédric JACQUIS - Fabrice ROBERT.

-----

Monsieur Gérard LAINÉ a été nommé secrétaire à l'unanimité.

-----

Le compte rendu de la réunion du 30 mai 2017 a été adopté à l'unanimité.

-----

## **FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2017**

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2017 pour les travaux suivants :

N° OP	NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATION H.T.	SUBVENTION €	CHARGE COMMUNALE
2017-01863	Voirie	Chemin des Fossés	132 ml	9 695,12	8 079,27	2 746,95 (34 %)	6 948,17
2017-01864	Voirie	Avenue Kennedy	97 ml	11 508,77	9 590,64	3 260,82 (34 %)	8 247,95
Montant des projets				<b>21 203,89</b>	<b>17 669,91</b>	<b>6 007,77</b>	<b>15 196,12</b>

- De s'engager à financer la part non subventionnée, soit 15 196,12 euros.
- De s'engager à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter du 29 mai 2017.

-----

## **ACQUISITION D'UN AFFICHEUR DE SCORES – DEMANDE DE SUBVENTION CDDL**

Le Maire informe l'Assemblée qu'un projet a été abandonné dans le cadre du CDDL, « Implantation d'une signalétique urbaine » pour un montant de subvention de 30 000,00 euros. Une partie de cette somme est répartie avec deux nouveaux dossiers proposés au Conseil Départemental, à savoir : l'acquisition d'un afficheur de scores et l'acquisition d'un broyeur et d'un lamier. Par ailleurs, le projet de la création d'un court de tennis est maintenu.

De plus, Madame Sandrine CANCE informe l'Assemblée qu'elle a été contactée par le Club d'Athlétisme de FISMES pour obtenir un créneau horaire sur la Commune de BRAINE le mercredi. Madame Sandrine CANCE va recontacter le club.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune souhaite acquérir un afficheur de scores installé dans l'enceinte de la Salle de Sports.

Il précise que le coût est de 2 475,00 euros HT, soit 2 970,00 euros TTC.

Le Maire précise le plan de financement prévu :

➤ Subvention du Conseil Départemental au titre du CDDL :  
Assiette subventionnable : 2 475,00 euros HT.  
Subvention : 30 % soit 743,00 euros.

➤ Autofinancement de la Commune : 1 732,00 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 743,00 euros au Conseil Départemental dans le cadre du CDDL, programmation 2015-2017.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

-----

**ACQUISITION DE MATERIEL D'ENTRETEIN (BROYEUR ET LAMIER) –  
DEMANDE DE SUBVENTION CDDL**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune souhaite acquérir un broyeur ainsi qu'un lamier pour les Services Techniques.

Il précise que le coût du broyeur est de 16 677,00 euros HT, soit 20 012,40 euros TTC et que le coût du lamier est de 11 228,00 euros HT, soit 13 473,60 euros TTC, ce qui représente un montant total de 27 905,00 euros HT.

Il indique que la Commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du CDDL à hauteur de 25 000,00 euros HT.

Le Maire précise le plan de financement prévu :

➤ Subvention du Conseil Départemental au titre du CDDL :  
Assiette subventionnable : 25 000,00 euros HT.  
Subvention : 25 % soit 6 250,00 euros.

➤ Autofinancement de la Commune : 21 655,00 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 6 250,00 euros au Conseil Départemental dans le cadre du CDDL, programmation 2015-2017.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

## **CREATION D'UN COURT DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTION CDDL**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune souhaite créer un court de tennis à côté de la Salle de sports pour remplacer les courts de tennis existants.

Il précise que le coût des travaux est de 70 000,00 euros HT, soit 84 000,00 euros TTC.

Le Maire précise le plan de financement prévu :

- Subvention du Conseil Départemental au titre du CDDL :  
Assiette subventionnable : 70 000,00 euros HT.  
Subvention : 30 % soit 21 000,00 euros.
  
- Autofinancement de la Commune : 49 000,00 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 21 000,00 euros au Conseil Départemental dans le cadre du CDDL, programmation 2015-2017.
- De solliciter un commencement anticipé pour cette opération.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

Monsieur Stéphane WEBER indique à l'Assemblée que la Fédération Française du Tennis pourrait peut être versée une subvention complémentaire pour ce terrain de tennis.

Le Maire lui répond que les services de la Mairie vont se renseigner.

-----

## **RAPPORT ANNUEL EAU**

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

- En application du contrat conclu entre la Commune de BRAINE et la LYONNAISE DES EAUX FRANCE, et conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement), il doit présenter chaque année devant le Conseil Municipal un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau potable.

Le Maire présente donc au Conseil Municipal le rapport annuel 2016 de la commune et du délégataire pour les services de distribution d'eau potable.

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de ces rapports, ainsi que des comptes rendus du délégataire, qui sont tenus à la disposition des usagers.

-----

## **PRET A MOYEN TERME – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »**

Le Maire informe l'Assemblée que deux banques ont été contactées pour le prêt et que la Caisse d'Epargne a proposé une offre de financement plus avantageuse.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé la création d'un lotissement communal Route de Vieil-Arcy à BRAINE.

- Le montant total de ce projet est de 1 100 000,00 euros HT.
- Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 1 100 000,00 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget annexe que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant que c'est à l'Assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire.

Le Maire propose de demander à la Caisse d'Epargne - 8 Rue Vadé – 80064 AMIENS CEDEX 9, l'attribution d'un prêt de 1 100 000,00 euros au taux fixe en vigueur à la signature du contrat (0,85 %) et dont le remboursement s'effectuera en trois années par périodicités trimestrielles et avec une commission d'engagement de 0,20 % du montant emprunté, avec un minimum de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prendre en considération et d'approuver le projet.
- De demander à la Caisse d'Épargne - 8 Rue Vadé – 80064 AMIENS CEDEX 9 l'attribution d'un prêt de 1 100 000,00 euros aux conditions fixées ci-dessus.
- D'ouvrir au budget annexe de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants.
- De prendre l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget annexe, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- D'autoriser le maire à signer tous les actes contractuels afférents à cette opération et de conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

-----

### **RYTHMES SCOLAIRES – RETOUR DE LA SEMAINE A 4 JOURS A LA RENTREE 2017**

Le Maire informe l'Assemblée qu'un courrier a été adressé au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Aisne à LAON. Que suite à une conversation téléphonique qu'il a eu avec l'Inspecteur Académique, ce jour, un Conseil d'École exceptionnel est prévu le mardi 27 juin 2017 à 18 H 00. Les professeurs des écoles auront à donner leur avis pour ce retour à 4 jours. De plus, le Maire informe l'Assemblée qu'une enquête a été faite auprès des parents d'élèves des écoles et que 90 % des parents sont au moins favorables au retour de la semaine à 4 jours.

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel MACRON, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme scolaire des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école ;

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue des enfants ;

Considérant que les activités périscolaires mises en place seront maintenues ;

Le Maire propose au Conseil Municipal le retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée 2017 dès la parution du décret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Que le conseil d'école sera interrogé sur ce sujet et qu'en cas d'avis favorable, le retour à la semaine de 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2017.
- Que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du ministre de l'éducation nationale sur le sujet.

-----

Le Maire informe l'Assemblée que pour les trois délibérations qui vont suivre, il leur propose ces conventions d'occupation du domaine public à titre gracieux dans l'attente du projet de l'Aménagement de la Place Charles de Gaulle.

### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRACIEUX ENTRE LA VILLE DE BRAINE ET L'EURL ARV**

Le Maire informe l'Assemblée que Madame Caroline VETOIS a sollicité la Commune de BRAINE pour l'installation d'une terrasse sur une partie du domaine public selon la photographie et le plan ci-joints.

Le Maire propose à l'Assemblée de signer une convention d'occupation du domaine public à titre gracieux avec Madame Caroline VETOIS, gérante de l'EURL ARV.

Le Maire présente les principaux points de la convention :

- Objet de la convention.
- Durée de la convention.
- Etat des lieux.
- Activité exercée par l'occupant.
- Modalités d'exploitation.
- Hygiène et propreté.
- Assurance – Recours.
- Caractère personnel de la convention.
- Résiliation par l'occupant.
- Résiliation par la Ville de BRAINE.
- Résiliation du fait du comportement de l'occupant.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention d'occupation du domaine public à titre gracieux.
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.

-----

## **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRACIEUX ENTRE LA VILLE DE BRAINE ET LA MAISON DU TERROIR**

Le Maire informe l'Assemblée que Madame Carole CAPPOEN a sollicité la Commune de BRAINE pour l'installation d'une terrasse pour la vente de boissons non alcoolisées sur une partie du domaine public selon la photographie et le plan ci-joints.

Le Maire propose à l'Assemblée de signer une convention d'occupation du domaine public à titre gracieux avec Madame Carole CAPPOEN, gérante de La Maison du Terroir.

Le Maire présente les principaux points de la convention :

- Objet de la convention.
- Durée de la convention.
- Etat des lieux.
- Activité exercée par l'occupant.
- Modalités d'exploitation.
- Hygiène et propreté.
- Assurance – Recours.
- Caractère personnel de la convention.
- Résiliation par l'occupant.
- Résiliation par la Ville de BRAINE.
- Résiliation du fait du comportement de l'occupant.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention d'occupation du domaine public à titre gracieux.
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.

-----

## **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRACIEUX ENTRE LA VILLE DE BRAINE ET LA SNC GAGNON**

Le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Hervé GAGNON a sollicité la Commune de BRAINE pour l'installation d'une terrasse sur une partie du domaine public selon la photographie et le plan ci-joints.

Le Maire propose à l'Assemblée de signer une convention d'occupation du domaine public à titre gracieux avec Monsieur Hervé GAGNON, gérant de la SNC GAGNON.



Le Maire présente les principaux points de la convention :

- Objet de la convention.
- Durée de la convention.
- Etat des lieux.
- Activité exercée par l'occupant.
- Modalités d'exploitation.
- Hygiène et propreté.
- Assurance – Recours.
- Caractère personnel de la convention.
- Résiliation par l'occupant.
- Résiliation par la Ville de BRAINE.
- Résiliation du fait du comportement de l'occupant.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention d'occupation du domaine public à titre gracieux.
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.

-----

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que ce week-end se déroulera la Fête Patronale et Madame Sandrine CANCE sollicite les membres pour le déroulement du programme.

-----

Le Maire invite le Conseil Municipal à participer à la cérémonie organisée par l'ONAC-VC, la Préfecture de l'Aisne et la Commune de BRAINE à l'occasion de l'inhumation des soldats découverts en 2016 sur le Chemin des Dames prévue le lundi 26 juin 2017 à 15 H 00 au cimetière militaire français.

-----

Le Maire précise à l'Assemblée qu'il vient de recevoir une proposition financière pour l'aménagement paysager du Boulevard des Belges.

-----

Monsieur Jean PONS informe l'Assemblée que la Sous-Préfecture a envoyé un mail à la Mairie pour la cérémonie du 14 juillet 2017 dans le cadre du plan « VIGIPIRATE » et fait appel aux bénévoles.

-----

Monsieur Jacky IGNATE demande au Maire s'il a reçu des informations pour les cartes des transports scolaires des élèves se rendant à SOISSONS pour la rentrée 2017.

Le Maire lui répond qu'il n'a rien reçu en Mairie mais qu'il détient des informations pour les communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération de SOISSONS et que les parents auront une participation financière à verser.

Pour la Commune de BRAINE, il informe l'Assemblée qu'il ne faut pas hésiter à le contacter afin qu'il puisse contacter la Région.

-----

La séance est levée à 20 H 05.

Le secrétaire de séance,  
Gérard LAINÉ

Le Maire,  
François RAMPELBERG